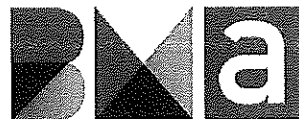


# BREST METROPOLE

---

**AVENANT N° 5**  
**A LA CONVENTION DE CONCESSION D'AMENAGEMENT**  
**ZAC DE MESCADIOU**  
**(OP. 1107)**  
**A GOUESNOU**



Brest métropole aménagement

9, rue Duquesne – CS 23821 29238 Brest cedex 2  
Tél 02-98-47-83-00 \_ Fax 02-98-47-07-58  
[contact@brest-bma.fr](mailto:contact@brest-bma.fr) [www.brest-bma.fr](http://www.brest-bma.fr)

Mai 2020

## ENTRE

### D'UNE PART

Brest Métropole, représentée par son Président, Monsieur François CUILLANDRE, dûment habilité à cet effet par une délibération du Conseil de la métropole du \_\_\_\_\_,

Ci-après dénommée « Brest métropole » ou « le concédant »,

### ET :

La Société d'Economie Mixte Brest métropole aménagement (B.M.A.) – 9, rue Duquesne – 29200 BREST, représentée par Madame Claire GUIHENEUF, sa Directrice Générale nommé à cette fonction par délibération du Conseil d'Administration de la société en date du 18 février 2015,

Ci-après dénommée « BMA » ou « la société » ou « le concessionnaire »

## IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE

Par traité de concession en date du 13 juillet 2011 et reçu en sous-préfecture le 9 août 2011, Brest métropole a confié l'aménagement de la ZAC de Mescadiou à Brest Métropole Aménagement.

Le traité de concession a ensuite fait l'objet :

- d'un avenant n° 1, reçu en préfecture le 27 juin 2013 (augmentation de la participation financière de la collectivité de 170 000 € H.T., qui s'établit à 644 000 € H.T. sur la durée de l'opération).
- d'un avenant n°2, reçu en préfecture le 12 juillet 2016 (augmentation de la durée du traité de concession jusqu'au 31 décembre 2023).
- d'un avenant n° 3, reçu en préfecture le 3 juillet 2018 (augmentation de la participation financière de la collectivité de 200 000 € H.T., qui s'établit à 844 000 € H.T. sur la durée de l'opération).
- d'un avenant n° 4, reçu en préfecture le 16 juillet 2019 (intégration de la quote-part de la taxe sur les salaires imputable à l'opération)

Au regard de l'évolution des capacités internes des autres opérations Brest Métropole Aménagement, qui devaient assurer les besoins en trésorerie de l'opération, et de l'avance du concédant de 1 800 000 € à rembourser au 1er trimestre 2020 (avenant n°1 à la convention d'avance de trésorerie – délibération du 22/06/2018), la mise en place d'un emprunt de 1 300 000 € s'avère nécessaire en 2020 pour assurer l'équilibre financier de l'opération.

Le projet d'avenant n°5 propose de prolonger la concession de 2 ans afin de permettre un délai de remboursement d'emprunt cohérent, portant ainsi la fin de la concession au 31 décembre 2025.

**CECI AYANT ETE EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article 1 :**

La durée de la concession est prolongée jusqu'au 31 décembre 2025.

**Article 2 :**

Il n'est pas dérogé aux autres dispositions du traité de concession et du cahier des charges de concession, modifiées par l'avenants.

Fait en quatre exemplaires originaux à BREST, le

Pour Brest métropole,

Pour Brest Métropole Aménagement

Le Président

La Directrice Générale  
C. GUIHENEUF